

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 27 novembre 2017**  
~~~~~

**REMPLACEMENT AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION
DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC)**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 27 novembre 2017 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou
représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, Madame Roxane MARC, M. Maurice DEJEAN, Monsieur Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, M. Bernard GOUZIN, Mme Maria MENDES CHARLIER, Monsieur René GARRO, Monsieur David CABLAT, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Monsieur Henry MARTINEZ, Madame Béatrice FERNANDO, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Madame Isabelle ALIAGA, Mme Josette CUTANDA, Madame Véronique NEIL, Monsieur Christian VILLOING, Madame Annie LEROY, Monsieur Grégory BRO, Monsieur Yannick VERNIERES -M. Daniel JAUDON suppléant de M. Jacky GALABRUN, M. Sébastien LAINE suppléant de Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Yves KOSKAS suppléant de Monsieur Stéphane SIMON

Procurations :

M. René GOMEZ à Madame Béatrice FERNANDO, M. Gérard CABELLO à M. Maurice DEJEAN, Monsieur Jean-Luc DARMANIN à Mme Agnès CONSTANT, Madame Amélie MATEO à Monsieur Olivier SERVEL, Madame Chantal COMBACAL à Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Monsieur Marcel CHRISTOL à Monsieur Jean-François SOTO

Excusés :

M. José MARTINEZ, Mme Florence QUINONERO, Mme Nicole MORERE

Absents :

M. Philippe MACHETEL, Monsieur Jean-Luc BESSODES, Monsieur Jean-André AGOSTINI

Quorum : 24	Présents : 35	Votants : 41	Pour 41 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU l'article 1609 nonies C IV du Code général des impôts qui dispose qu'une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges est créée entre l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique et ses communes membres,

VU que ce même article précise que cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers, qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, que chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant,

VU la délibération n°1118 du 27 avril 2015 relative à la création de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC),

VU la délibération du Conseil municipal de Saint-André de Sangonis par laquelle il avait été procédé à la désignation de Monsieur Gérard LABOUAL pour siéger en qualité de titulaire au sein de la CLETC de la communauté de communes,

CONSIDERANT la disparition de Monsieur Gérard LABOUAL;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à son remplacement au sein de cette commission,

CONSIDERANT que la jurisprudence préconise une désignation des membres de la CLETC par le conseil municipal lui-même,

VU la délibération du conseil municipal de Saint-André de Sangonis en date du 19 octobre 2017 relative à l'élection de Monsieur Jean-Pierre PECHIN en qualité de titulaire pour siéger au sein de la CLETC,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le remplacement suivant au sein de la CLETC conformément à la délibération de la commune de St-André de Sangonis :

* Monsieur Jean-Pierre PECHIN en remplacement de Monsieur Gérard LABOUAL (titulaire)

Le reste de la liste est inchangé et se lit désormais comme suit.

COMMUNE	PRENOM	NOM	DELEGUES
ANIANE	Gérard Patrick	QUINTA CHARPENTIER	Titulaire Suppléant
ARBORAS	Anthony Cécile	MORICE LEMOINE	Titulaire Suppléante
ARGELLIERS	Serge Aurore	MASSOL ANDUGAR	Titulaire Suppléante
AUMELAS	Michel Alain	SAINTPIERRE BAQUE	Titulaire Suppléant
BELARGA	Cécile Jean-Marie	LANGREE BARY	Titulaire Suppléant
CAMPAGNAN	Jean-Marie Jean-Manuel	TARISSE YORIS	Titulaire Suppléant
GIGNAC	Jean-François Marcel	SOTO CHRISTOL	Titulaire Suppléant
JONQUIERES	Jean-Louis Elisabeth	RANDON PONS	Titulaire Suppléante
LA BOISSIERE	Carine Victor	CHEYNET PEREIRA	Titulaire Suppléant
LAGAMAS	Christian Sylvie	VILLOING ZEGRE SAUVAIN	Titulaire Suppléante
MONTARNAUD	Gérard Isabelle	CABELLO ALIAGA	Titulaire Suppléante
MONTPEYROUX	Claude Gilles	GOUJON CREPEL	Titulaire Suppléant
LE POUGET	Louis Josette	VILLARET CUTANDA	Titulaire Suppléante
PLAISSAN	Bernard Béatrice	PINGAUD NEGRIER	Titulaire Suppléante
POPIAN	Agnès Gilles	SIBERTIN-BLANC BOULOUYS	Titulaire Suppléant
POUZOLS	Francis Véronique	RICARD NEIL	Titulaire Suppléante
PUECHABON	Yves Françoise	KOSKAS BASSOUA	Titulaire Suppléante
PUILACHER	Martine Benoît	BONNET FULCRAND	Titulaire Suppléant
ST ANDRE DE SANGONIS	Jean-Pierre Henry	PECHIN MARTINEZ	Titulaire Suppléant
ST BAUZILLE DE LA SYLVE	Grégory Ascencio	BRO FERNANDEZ	Titulaire Suppléant
ST GUILHEM LE DESERT	Joël Christine	BALS MOULIERES	Titulaire Suppléante
ST GUIRAUD	Bernard Nadine	CAUMEIL DHALLUIN	Titulaire Suppléante
ST JEAN DE FOS	Maurice Philippe	CAUDERLIER SUPERSAC	Titulaire Suppléant
ST PARGOIRE	Agnès Michèle	CONSTANT DONOT	Titulaire Suppléante
ST PAUL ET VALMALLE	Jean-Pierre Evelyne	BERTOLINI GELLY	Titulaire Suppléante
ST SATURNIN DE LUCIAN	Pierre Monique	DELORME VIALLA	Titulaire Suppléante
TRESSAN	Daniel Françoise	JAUDON TERSINET	Titulaire Suppléante
VENDEMIAN	David Michèle	CABLAT LAGACHERIE	Titulaire Suppléante

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 1547 le 28/11/17
Publication le 28/11/17
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 28/11/17
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20171127-lmcl105011-DE-1-1
Le Président de la communauté de communes
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

